

APPELS A CANDIDATURE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE : PROGRAMME “**SÉJOUR CULTURE**”
(SESSION FRANCOPHONE DE L’AUTOMNE 2019)

Dans le cadre de ses programmes d’accueil de professionnels de la culture étrangers, le ministère de la Culture organise des stages semi-individualisés et personnalisés d’une durée de 10 jours, intitulés « **Séjour culture** » et destinés aux professionnels francophones émergents ayant un projet précis avec la France. Ce programme se déroulera du 12 au 22 novembre 2019 (inclus).

Les « Séjour culture » sont de courts séjours individualisés ou semi-individualisés permettant aux professionnels étrangers de bénéficier de rencontres et de rendez-vous avec des professionnels français de tous les secteurs culturels. Ils sont destinés à des **professionnels francophones confirmés du secteur culturel**.

Ce programme se donne pour objectif d’apporter à ces professionnels étrangers une expérience des politiques culturelles françaises et un réseau d’interlocuteurs professionnels en lien avec leur projet de leur champ d’activité, un approfondissement de leurs connaissances et des informations sur les outils utiles au développement de leurs compétences et à la réalisation de leur projet professionnel. Il s’articule autour des thèmes généraux suivants :

- **Spectacle vivant**
- **Arts visuels, design, mode et métiers d’art et création numérique**
- **Patrimoine bâti et qualité architecturale**
- **Livre**
- **Industries culturelles et créatives**

Les candidatures devront parvenir au ministère de la Culture **avant le 19 juin 2019** à l’adresse : contact-international@culture.gouv.fr

Présentation détaillée des séminaires et formulaires de candidature: <https://cutt.ly/dt64ed>

Renseignements : contact-international@culture.gouv.fr

Le ministère de la Culture prend en charge :

- Les frais de séjour en France des professionnels étrangers (hébergement, restauration) ;
- Les déplacements en France ;
- La couverture sociale ;
- Les frais pédagogiques.

Le **transport du pays de résidence** vers la France est à la charge des candidats, de leur employeur, des postes ou d’autres partenaires.